



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUILLET 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - André CLASTRES, 1^{er} adjoint - Wilfried RIBERAUD, 2^o Adjoint - Marie-Noëlle LAUBA, 3^o Adjoint - Jackie BRUNEL - Sébastien CLAVET - Patrick DEBOT FUSEAU - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON - Didier GADEAUD - Véronique BAUDRY - Sébastien MARCHEIX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : Yannick MALÈVRE (pouvoir à Marie-Noëlle LAUBA)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Madame Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, la reconduction des taux d'imposition locaux. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (DELIB_2020_17)

Madame Marie-Noëlle LAUBA, présente le compte administratif 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses.....	385 382.91 €
Total des recettes.....	401 333.97 €
Résultat de l'exercice 2019.....	+ 15 951.06 €
Report de l'excédent 2018.....	+ 39 596.76 €
Résultat de clôture 2019.....	+ 55 547 82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses	116 172.99 €
Total des recettes.....	97 201.24 €
Résultat de l'exercice 2019.....	- 18 971.75 €
Report du déficit 2018.....	40 702.96 €
Résultat de clôture 2019.....	- 59 674.71 €

Madame le Maire quitte la salle. Madame LAUBA soumet au vote le compte administratif 2019.

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 (DELIB_2020_18)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 établi par le Receveur et le soumet au vote.

Les écritures comptables, tant en fonctionnement qu'en investissement, étant conformes au compte administratif 2019, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

III - AFFECTATION DU RESULTAT (DELIB_2020_19)

Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2019 où aucun reste à réaliser n'a été porté,

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat suivante :

ARTICLE 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).....	50 000.00 €
Excédent reporté en section de fonctionnement	5 547.82 €
Déficit reporté en section d'investissement.....	59 674.71 €

IV – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2020 (DELIB_2020_20)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l’augmentation des taux d’imposition pour l’année 2020 aurait dû être votée avant le 3 juillet 2020. Le report des élections municipales n’ayant pas permis de délibérer plus tôt, les taux 2019 seront reconduits pour 2020 :

- Taxe d’habitation : 11.32 % (le produit de cette taxe nous sera compensé compte tenu de sa suppression progressive)
- Taxe foncière bâtie : 16.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 59.34 %

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés, la reconduction de ces taux pour 2020.

V – VOTE DU BUDGET 2020 (DELIB_2020_21)

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires pour l’exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses..... 408 991 €
Total des recettes..... 403 444 €
Report de l’excédent 2019..... 5 547 €

Sont prévues à la section de fonctionnement les subventions versées aux associations : Association de Chasse : 130 € / Amicale des Maires 140 / club de pétanque 100 € / Croix Rouge de Coutras : 46 € / Du Côté de Chez Toine 100 € / Ecole de Foot 100 € / Football Club St Antoine 200 € / Foot Loisirs 200 € / Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Libourne 100 € / la Clef des Champs 100 € / la Perche St Antoinaise 150 € / Les Filous de l’Isle 100 € / REP Collège de Coutras 91 € / St Antoine Fait la Fête 100 € / Secours Populaire de Coutras 100 €.

SECTION D’INVESTISSEMENT

Total des dépenses..... 132 376 €
Report du déficit 2019..... 59 675 €
Total des recettes..... 192 051 €

Les travaux prévus à la section d’investissement sont :

- Réfection des voies communales : route du Fumat, route de Colybric, route de l’Ecluse,
- Eclairage public : remplacement de l’éclairage du stade, des foyers vétustes, extension de l’éclairage rue des Jardins,
- Equipement numérique de la 3^o classe
- Acquisition d’une armoire ignifugée pour la mairie

Le budget 2020 est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés (DELIB_2020_21_1).

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le versement des subventions aux associations sur présentation du bilan moral et financier de leur dernier exercice (DELIB_2020_21_2).

V - DEMANDES DE SUBVENTIONS FDAEC ET SIE

- FONDS DEPARTEMENTAL D’AIDE A L’EQUIPEMENT AUX COMMUNES (DELIB_2020_22)
Cette subvention forfaitaire est versée par le Conseil Départemental de la Gironde.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 15 358 € pour financer les travaux de voirie, l’acquisition de l’armoire ignifugée, l’équipement numérique de l’école.

- SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ELECTRIFICATION (DELIB_2020_23)

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d’Electrification de Saint Philippe d’Aiguille pour les travaux suivants :

- réfection de l’éclairage du stade : coût 39 245 € - subvention de 23 547 € (60%)
- remplacement des foyers vétustes : coût 16 242 € - subvention de 12 993 € (60% SIE+20% SDEEG)
- extension éclairage public rue des Jardins : coût 8 980 € - subvention de 7 184€ (60% SIE+20% SDEEG)

VI - AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE (DELIB_2020_24)

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels : 2.05 € pour les repas enfants / 4.10 € pour les repas adultes.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2020, le prix des repas servis à la cantine scolaire à :

- 2.10 € pour les repas servis aux enfants
- 4.20 € pour les repas servis aux adultes

VII - RECONDUCTION DE L'ECOLE MULTISPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 (DELIB_2020_25)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que cette école multisports est organisée en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Elle est ouverte aux élèves du CE2 – CM1 et CM2 et a lieu de 16h15 à 17h45 le lundi ou le jeudi suivant les groupes. Elle est gratuite pour les familles. La rémunération de l'éducatrice sportive est subventionnée à hauteur de 11 € de l'heure. Le solde du coût étant partagé entre les deux communes du RPI (environ 800 €). Notre commune règle les factures, encaisse les subventions et demande à la commune de Porchères leur participation au terme de l'année scolaire.

A ce jour, 17 enfants ont demandé leur pré-inscription.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la reconduction de l'école multisports pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Educatrice Sportive.

VIII - RECONDUCTION DES ACTIVITES PISCINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 (DELIB_2020_25)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les activités piscine dans le cadre scolaire sont obligatoires pour les élèves du CM1 et CM2 et sont financées par les Collectivités.

Les deux communes du RPI prennent en charge les frais de transport (465 €/commune) et les entrées piscine (340 €/commune).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la reconduction des activités piscine pour l'année scolaire 2020-2021,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Seurin sur l'Isle nécessaire à l'accueil des enfants,
- S'engage à rembourser la quote-part de la commune, à la commune de Porchères qui en fait l'avance.

IX – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES (DELIB_2020_26)

Deux contrats « parcours emploi compétences » arrivent à échéance le 2 septembre prochain. Ces contrats sont financés par l'Etat à hauteur de 50 %. En contrepartie, nous nous engageons à faire suivre des formations.

- Contrat de 16h au service administratif : le renouvellement de ce contrat sur les mêmes conditions est possible vu le statut de l'agent qui l'occupe.
- Contrat de 20 h au service technique (aide à la cantine, surveillance pause méridienne, accompagnement du bus, entretien du foyer) : les droits de l'agent en poste sont épuisés. Le contrat ne peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le renouvellement du contrat aidé au service administratif sur la base de 16h hebdomadaires et sollicite un nouveau contrat aidé pour le service technique sur la base de 20h hebdomadaires.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur André CLASTRES fixera des dates pour la visite des bâtiments par l'ensemble du Conseil Municipal et pour une réunion des associations courant septembre.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que des actes de vandalisme ont eu lieu au local pétanque. Des jeunes, auteurs de troubles, ennui le voisinage. La Municipalité est intervenue auprès de ces jeunes, en relation avec la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30